

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE 1963

Chers Sociétaires,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte aujourd'hui des opérations effectuées par votre Mutuelle au cours de son deuxième exercice social, et de soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 1962.

La société a continué à se développer normalement au cours de l'exercice et elle comptait 25.800 sociétaires en fin d'année contre 8.900 un an auparavant. Le portefeuille de contrats à cette même date s'élevait à 8.700.000 F contre 3.150.000 F.

Les cotisations émises dans l'exercice ont atteint 7.135.819,13 F.

Il a enregistré 13.605 déclarations de sinistres, correspondant à une fréquence de 1 sinistre pour 1,85 véhicule et par an, contre 1 sinistre pour 2,03 véhicules l'année précédente. Il y a là une aggravation indéniable de la fréquence des accidents provoquée par l'augmentation considérable du nombre de véhicules en circulation. Comme d'autre part le coût moyen des sinistres est lui-même en augmentation, la charge totale des sinistres s'est accrue de 15 % en valeur relative par rapport à l'année précédente.

Pendant le même temps le tarif des cotisations restait inchangé, la majoration intervenue en octobre 1962 n'ayant pratiquement aucune influence sur l'exercice en cours. Il en est résulté un déséquilibre des opérations qui rend inévitable un rappel des cotisations au titre de l'année 1962.

Il est conforme aux principes de la Mutualité d'équilibrer les opérations exercice par exercice et par conséquent, dans le cas où une majoration de tarif serait intervenue trop tardivement de faire appel aux sociétaires pour leur demander de verser un complément de cotisations.

Cette aggravation du risque automobile est inquiétante, en ce sens que, même si l'on peut espérer stabiliser la fréquence des accidents, on ne pourra pas empêcher le coût des sinistres, principalement des sinistres corporels, d'augmenter régulièrement et indéfiniment. C'est là un point sur lequel il importe d'attirer particulièrement votre attention.

Les frais généraux ont été de 990.408,61 F soit 13,8 % des cotisations contre 18,9 % l'année précédente.

Les frais d'établissement restant à amortir au 31 décembre précédent, soit 292.935,25 F ont été intégralement amortis dans l'exercice.

D'autre part il a été remboursé pour 259.900,00 F d'emprunt pour fonds d'établissement ; le solde soit 372.050,00 F sera remboursé cette année.

La réserve de cautionnement a été portée réglementairement de 50.000 F à 180.000 F.

Le montant des droits d'entrée a atteint 964.425,26 F contre 506.721,39 F.

Les réserves techniques, représentant les engagements envers les assurés et bénéficiaires de contrats, sont inscrites au passif pour un montant de : 6.361.601,89 F contre 1.279.089 F en 1961.

A l'actif, les placements figurent pour 4.885.550,70 F et comprennent 278.929,15 F d'immeuble et 4.606.621,55 F de valeurs mobilières. Ces dernières présentaient à l'inventaire une plus-value de 130.911,11 F.

Nous avons été heureux de constater au cours de l'exercice passé que notre Mutuelle commençait à se faire connaître de plus en plus, et ceci surtout grâce à nos sociétaires qui contribuent par leur action à étendre chaque jour davantage notre influence.

Les mauvais résultats de l'exercice 1962 ne seront qu'un incident dans l'évolution de la Société et le Conseil d'Administration fait appel à la solidarité indispensable entre tous les Sociétaires de la Mutuelle, à l'occasion du rappel de cotisations auquel nous devons avoir recours.

Nous sommes persuadés que vous en comprendrez parfaitement la nécessité, comme vous comprendrez le caractère inévitable d'une augmentation généralisée du tarif automobile.

Avec votre aide et grâce au dévouement du personnel de la Société auquel nous devons rendre hommage, nous poursuivrons notre route pour faire de notre Société, une grande Mutuelle professionnelle, toute entière au Service exclusif de nos sociétaires.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.